

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1879.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant un Crédit supplémentaire de 2,547,000 francs au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1878 et autorisant le transfert d'une somme de 22,000 francs entre plusieurs articles de ce Budget.

(Voir les N° 28 et 42 de la Chambre des Représentants, session 1878-1879).

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; le Baron DE CONINCK, le Comte DE LOEN D'ENSCHEDÉ, le Baron D'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, FLÉCHET, VAN WILLIGEN, ORBAN DE XIVRY, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis a pour but de faire allouer au Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1878, un crédit supplémentaire de 2,547,000 francs, dont la plus grande partie est destinée à couvrir les excédants des dépenses provenant de la cherté des vivres et des fourrages; le Département de la Guerre ayant encore calculé les crédits alloués au Budget de 1878, pour le pain, la viande et les fourrages, d'après les prix portés aux Budgets antérieurs, en se réservant toutefois la faculté de demander des crédits supplémentaires, si le déficit causé par l'élévation des prix ne pouvait être couvert au moyen des transferts autorisés par l'article 2 du Budget.

Indépendamment de ce surcroît de dépenses, on a dû comprendre, dans le Projet de Loi annexé, des suppléments de crédit pour plusieurs services, qui n'ont pu être complètement couverts au moyen des allocations qui y étaient affectées.

(2)

Voici comment se décompose les insuffisances de crédit constatées au Budget de la Guerre de 1878 :

ARTICLE 4. — Matériels du Ministère de la Guerre, fr.	7,500
Traitement de l'état-major général	8,000
ART. 10. Nourriture, habillement des malades, entre- tien des hôpitaux	80,000
ART. 11. Service pharmaceutique	40,000
ART. 22. Pain	170,000 francs.
Viande	1,820,000 »
ART. 23. Fourrages	1,990,000
	510,000
Total . . fr.	<u>2,670,000</u>
Les reliquats des articles pouvant être transférés aux articles découverts, s'élèvent à	125,000
Le crédit demandé à la Législature se trouve donc réduit à fr.	<u>2,547,000</u>

Votre Commission, Messieurs, trouvant dans les détails du Projet qui vous est soumis la justification du crédit sollicité, vous en propose l'adoption à l'unanimité de ses membres présents.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.

Le Rapporteur,
E. ORBAN DE XIVRY.